

LA GAZETTE Jarnaise

JANV. 2025 #44



**LE RELAIS
PETITE ENFANCE
INTERCOMMUNAL
A FÊTÉ SES 10 ANS**



INFOS MUNICIPALES

Civisme
&
prévention

Page 2



ACTUALITÉS MUNICIPALES

Zoom sur...
les actions
menées

Page 4



ENFANCE & JEUNESSE

Que s'est-il
passé en cette
fin d'année ?

Page 8



DOSSIER SPÉCIAL

Aire de grand
passage de gens
du voyage

Page 9



VIE ASSOCIATIVE

Ça bouge
du côté de
La Jarne

Page 16



MISSIONS ET COMPÉTENCES DE L'ALPMS

Les médiateurs de l'ALPMS (Agence Locale de Prévention et de Médiation Sociale) interviennent sur le territoire de la CDA dans une démarche de prévention et de rappel à la loi.

Ils peuvent être appelés pour des problèmes de nuisances nocturnes. Ils peuvent également intervenir pour des problèmes intrafamiliaux et dans ce cas, ils orientent les victimes vers les partenaires compétents.

Vous pouvez les contacter le soir jusqu'à 2h du matin. Les appeler est une alternative à l'appel de la Gendarmerie.

En revanche, si la médiation est un échec, il faut appeler la brigade de Gendarmerie qui doit assurer la sécurité publique.

Lorsque l'ALPMS intervient sur la commune, nous avons toujours un retour d'information en mairie.

Coordonnées : 05 46 41 32 32 de 19h00 à 02h00 7j/7j.

[ÉNERGIE]

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE FRAUDULEUX

Plusieurs plaintes d'administrés sont parvenues en mairie récemment sur des démarchages téléphoniques concernant l'énergie (changement de système de chauffage, isolation...).

Certaines entreprises disent qu'ils vous contactent de la part de la mairie, ce qui est totalement FAUX.

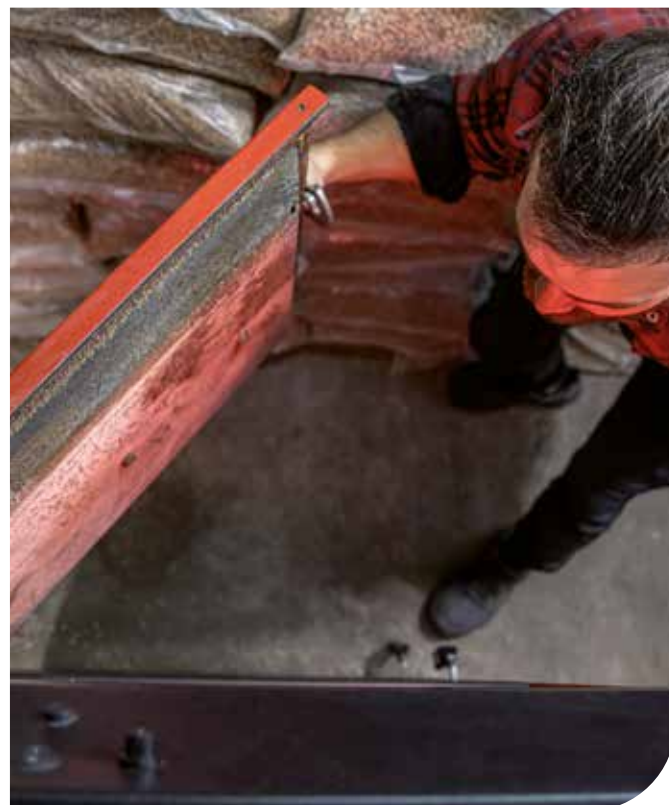
Qu'il s'agisse de démarchage téléphonique ou en porte à porte, la mairie n'envoie jamais de prestataire privé faire du démarchage à domicile.



ATTENTION AUX DÉMARCHAGES FRAUDULEUX

Récemment, la Communauté d'Agglomération alertait également sur des démarchages frauduleux auprès des abonnés Hélo, le service de l'eau de l'agglomération.

De manière générale, soyez vigilants et ne communiquez jamais d'informations personnelles.



**FLOREO
PAYSAGE**

Jardinier Paysagiste

ENTRETIEN, CONCEPTION & CRÉATION DE JARDINS
À LA JARNE

07 81 92 16 71 - www.floreopaysage.fr



Un sujet délicat.

Chères Jarnaises,
chers Jarnais,

La problématique des gens du voyage est un sujet délicat, pour ne pas dire difficile, à l'échelle du département en général et de l'agglomération en particulier.

Après la guerre et les persécutions subies, les pères de l'Europe nouvelle ont tenu à ce que puissent être respectés les modes de vie et les traditions de chacun. C'est louable et indiscutable. Tous les citoyens peuvent choisir leur mode de vie comme ils l'entendent, fut-elle itinérante. Par contre, reconnaître, voire favoriser, n'est pas forcément tout accepter, dans n'importe quelles conditions.

Il ne s'agit pas dans mon propos de faire de l'antitziganisme primaire mais de mettre en place des solutions qui soient acceptables par tous, voyageurs comme sédentaires.

La plupart des groupes itinérants, souvent regroupés en associations, ne réclament pas, pour leurs passages estivaux, de grandes aires. Celles-ci ont été demandées principalement par des groupes évangélistes menés par des pasteurs.

Le problème (celui qui nous intéresse principalement sur notre Agglo) est la taille de ces grandes aires dites « aires de grand passage ». Quatre hectares.

Depuis très longtemps, nous réclamons que la taille de ces aires soit réduite, quitte à multiplier leur quantité.

La sénatrice Corinne IMBERT avait obtenu du préfet de l'époque (juste après le COVID) un accord oral de principe pour une possibilité de dédoubler ces aires à titre expérimental.

La députée Anne-Laure BABAULT très impliquée dans ce sujet, avait écrit à plusieurs ministres et nous avait obtenu du ministre Christophe BECHU un courrier évoquant la possibilité de substituer des aires de grand passage par de « moyen » voir « petit » passage.

Fernand « Milo » DELAGE, représentant national de FRANCE LIBERTE VOYAGE, une association réunissant de nombreux groupes de voyageurs laïcs soutient aussi notre démarche.

Le problème est que, dans l'état actuel des choses, la loi et ses décrets d'application, prévoient des aires de grand passage de 4 hectares et le schéma départemental, élaboré par une commission dans laquelle je ne siège pas et ne suis pas invité, retient cette surface pour 8 aires dans le département dont deux sur

l'agglomération rochelaise.

Après avoir traîné un certain temps, les choses se sont accélérées en 2024 concernant l'aire prévue à la Jarne à la limite d'Angoulins-sur-Mer et de Salles-sur-Mer. D'abord avec l'enquête publique du début de l'année, puis avec la délibération du conseil communautaire du 16 mai demandant au préfet de prendre un arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP). Enfin avec l'arrêté préfectoral de DUP du 1^{er} août et les suivants du 9 septembre sur la cessibilité des parcelles.

Au delà des interventions des parlementaires, je tenais à vous faire part des divers échanges et recours engagés jusqu'à présent au nom de la commune.

Vous trouverez le contenu (ou des extraits) des interventions en séance ou des courriers échangés dans le dossier spécial de ce numéro (pages 9 à 11).

Je tiens à remercier les services de la mairie pour leur accompagnement, les conseillers municipaux pour leur soutien unanime et en particulier l'adjoint en charge de l'urbanisme, Jean-Louis TERRADE pour son investissement sans faille sur ce sujet.

Vincent Coppolani,
Maire de La Jarne





PRODUISEZ VOS LÉGUMES BIO AUX JARDINS COMMUNAUX DE LA JARNE

Sur un terrain communal situé à Vuhé (route de Châtelailon), 15 jardins d'une surface unitaire moyenne de 50 m² sont délimités ; chaque parcelle pouvant être divisée au maximum en deux.

Chaque jardin est destiné à être concédé annuellement en jouissance à un foyer qui s'engage à observer à la fois à une charte et un règlement (disponibles en mairie).

Les grands principes de la charte et du règlement sont basés sur une gestion respectueuse de l'environnement et de ses voisins jardiniers. En effet, chaque jardinier exploitant s'engage à assurer l'entretien de sa parcelle de façon régulière. Les herbes folles, indésirables, doivent être arrachées régulièrement pour empêcher leur propagation sur les parcelles voisines. Si le jardinier est empêché momentanément (maladie, accident...), il doit prévenir la mairie et donner éventuellement le nom de la personne qui s'occupera de son jardin pendant son absence car les parcelles doivent rester entretenues.

Des parcelles sont actuellement disponibles. Si vous êtes intéressés ou concernés par une situation développée dans la charte, nous vous invitons à vous présenter à la mairie afin d'analyser votre demande.

Jean-Louis TERRADE, Adjoint délégué à l'urbanisme, à la voirie et au développement paysager



[FIN DE MANDAT]

Cher(es) Jarnaises et Jarnais,

Je vous informe que suite à la prise de nouvelles responsabilités professionnelles au sein de la communauté d'agglomération de la Rochelle incompatibles avec ma fonction d'élu du conseil municipal de la Jarne, je suis dans l'obligation de mettre fin à mon mandat d'élu de notre commune.

Je tiens sincèrement à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée durant ces 3 mandats successifs et honoré d'avoir pu contribuer à la vie de notre commune et de ses habitants ces 17 dernières années en tant qu'Adjoint au maire.

Je rappellerai quelques opérations structurantes portées et réalisées dans le cadre de ma délégation voirie 2008-2014 avec la requalification des rues du centre-bourg dont la rue des 4 Diables, la rue de l'Église, la rue Vivonne et la rue de Parthenay, puis la longue rue des Pluviers Dorés et la rue des Quatre Chevaliers.

Dans le cadre de ma délégation Bâtiments et Énergie 2008-2024, la restructuration et l'agrandissement de la cantine scolaire, la requalification et le déplacement de la Mairie, la création des cabinets médicaux et paramédicaux, la requalification de la Salle Mélusine et la mise en œuvre de notre politique énergétique volontariste avec la création d'une boucle d'autoconsommation d'énergie photovoltaïque sur le patrimoine communal.

Rappelons-nous également les périodes difficiles auxquelles nous avons dû faire face en tant qu'élu ; des contraintes et interventions à toute heure du jour et de la nuit pour des incendies, des accidents, les événements climatiques tels que Xynthia, différentes tempêtes et inondations et plus récemment la période du Covid et la guerre en Ukraine avec leurs conséquences sur le quotidien de la municipalité et l'augmentation des coûts des matériaux et de l'énergie.

Je clôture cette histoire avec ce qui caractérise le mieux ces 3 mandats successifs et les équipes municipales : engagement, investissement, compétences, responsabilité, équipe, service public et détermination.

Mon départ ne marque aucunement la fin de notre travail, la poursuite de celui-ci sera conduit par mes successeurs Jean-Louis TERRADE et Stéphane GABUCCI. Compétents, fortement investis dans les différentes commissions, ils vont continuer le travail entrepris, poursuivre les objectifs et actions annoncées et amorcées.

J'adresse mes sincères remerciements à l'ensemble des fonctionnaires de la commune qui tous ont œuvré avec professionnalisme et un réel sens du service public, aux élus du conseil municipal, aux adjoints et à Monsieur le Maire.

Un grand merci enfin à vous, chers habitants, qui avez élu notre liste lors de ces 3 derniers mandats.

Éric VILLETTE



Peinture intérieure, peinture extérieure, pose de revêtement de sol et mural, nettoyage haute pression, démaillage toiture & façade.

M-H Peinture
11 Place du Moulin,
17220 LA JARNE

06 30 43 54 83
mhpeinture17.fr
mhpeinture17@gmail.com

Quoi de neuf ?

[NOUVEAU !]

RETROUVEZ LA POSTE RELAIS AU BUREAU DE TABAC- PRESSE-JEUX

À la suite de la fermeture soudaine de la COOP en septembre, la commune s'est rapprochée immédiatement de La Poste afin qu'un autre commerce de la commune propose ces services.

Depuis le 10 décembre dernier, vous pouvez retrouver les services de La Poste au bureau de tabac-presse-jeux (dit historiquement « L'Épicerie ») situé 69 rue Nationale.

Vous y retrouvez les services de retrait de recommandés, dépôt et retrait de lettres, Colissimo, Chronopost, achat de timbres...



HORAIRES D'OUVERTURE depuis le 6 janvier

Lundi au Vendredi · non stop
de 6h30 à 19h

Samedi et Dimanche
de 8h à 13h

ACTUS MUNICIPALES



CÉRÉMONIE DES VŒUX DU 8 JANVIER

Le conseil municipal a souhaité les vœux à la population jarnaise mercredi 8 janvier à 18h30 à la Salle Mélusine.

Monsieur le Maire a profité de cette soirée pour faire un point sur les projets réalisés cette année et les projets en cours et remercier chaleureusement Éric VILLETTE, Adjoint au Maire qui a dû cesser ses fonctions d'élu en raison d'une incompatibilité avec ses nouvelles fonctions professionnelles à la communauté d'agglomération. Nous vous remercions d'être venus partager ce moment convivial autour de la galette des rois et félicitons à Vincent, chef cuisinier du restaurant scolaire, pour la confection des couronnes.

TRAVAUX QUARTIER DES MOUETTES

Depuis le 6 janvier, des travaux de renouvellement de conduites et branchements d'eau potable ont débuté dans le quartier des Mouettes.

Les rues suivantes sont concernées : avenue des Mouettes, rue des Sternes, rue des Albatros, rue des Goélands et rue des Frégates. Cette opération débutera avenue des Mouettes, les 4 rues perpendiculaires seront réalisées à suivre, l'une après l'autre.

Pendant cette période, la circulation sera interrompue sur la rue concernée, le temps des travaux. Un itinéraire de déviation sera mis en place sur les rues adjacentes.

Si vous souhaitez plus d'informations, un article est disponible en actualités sur notre site www.lajarne.fr



Karact'Hair COIFFURE

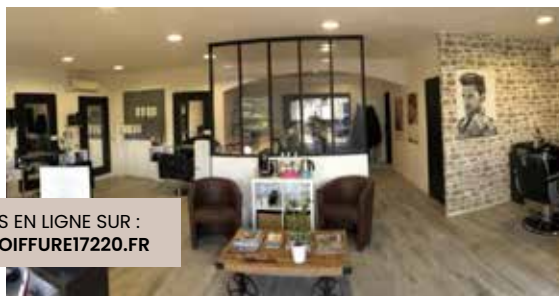
2 bis rue du Fief de Chuze
17220 LA JARNE

05 46 27 35 83

Maëva, du haut de ses **17 ans d'expérience**, est ravie de vous accueillir dans son salon ouvert depuis le 2 mai 2017, pour partager un moment chaleureux et convivial.

Le salon est agréé coloration « Revlon Professional »

Situé à proximité des ophtalmologues et dentistes.



PRENEZ RENDEZ-VOUS EN LIGNE SUR :
WWW.KARACTHAIRCOIFFURE17220.FR



COLLECTE DES DÉCHETS

NOUVEAU RYTHME DE COLLECTE



À partir du 3 mars prochain, le ramassage des ordures ménagères (bacs bleus ou gris) et des emballages-papiers (bacs jaunes) sera effectué **une semaine sur deux** au lieu de chaque semaine (sauf juillet et août où la fréquence ne change pas).

Un nouveau calendrier de collecte détaillé par commune sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres en février prochain à La Jarne.

DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

Repas de famille, dégustation de coquillages, départ en vacances...

Si vous avez besoin de délester vos bacs entre deux collectes, des points d'apport volontaire sont à votre disposition pour y déposer les déchets ménagers. Disponibles 7 jours sur 7, ces conteneurs (dont certains sont enterrés) vous permettent d'apporter du verre, des emballages recyclables et papiers et des ordures ménagères.

Des points supplémentaires seront progressivement installés cette année.

RAPPEL ENQUÊTE USAGERS

En 2024, des agents de l'entreprise Trait d'union, accrédités par l'Agglomération, se sont déplacés dans chaque foyer jarnais.

ATTENTION :

Répondre à cette enquête est indispensable. Si votre foyer n'a pas été recensé, vos déchets ne seront plus collectés ! Les foyers qui n'ont toujours pas été recensés ont reçu un dernier rappel début décembre.



Contactez l'entreprise Trait d'union
du lundi au vendredi de 9h à 17h
et le samedi de 9h à 13h
au 0 800 730 430
(appel non surtaxé, gratuit
depuis un poste fixe)



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le dossier du Point Commun de janvier 2025.



OCTOBRE ROSE

Le samedi 5 octobre, vous avez été nombreux à vous rassembler pour une marche en faveur d'Octobre Rose.

Le beau temps était de la partie.

Grâce à vos dons, nous avons récolté 330€ qui ont été reversés à la Ligue contre le cancer.

Merci à tous les participants !



Nos services

- **Retouches de vêtements**
robes, jupes, chemises, pantalons, vestes, fermetures éclair...
- **Service de couture divers**
rideaux, nappes, housses de couette, draps, reprises, ajustements, et tous vos travaux de couture



2 ter rue de La Jarrie
17220 LA JARNE
05 16 85 57 51

HORAIRES D'OUVERTURE

Mercredi & Samedi
de 10h00 à 12h30



CCAS

GALETTE DU CCAS

Comme chaque année, le CCAS a accueilli ses anciens pour partager la Galette des Rois le 11 janvier 2025 après-midi animée par « La Javarnaise ».

Nous les remercions pour leur prestation bénévole toujours appréciée de tous, en particulier des danseurs.



PETITS RAPPELS

- Aदाiah se tient à votre disposition à la permanence du CCAS les mardi et jeudi après-midis de 14h à 16h30. Vous pouvez également téléphoner et prendre rendez-vous au 05 46 56 74 57.
- Le CCAS a renouvelé ses conventions de mutuelle communale avec les assurances Axa et Mutualia. Sur demande, les documents et contacts des agents en charge de notre secteur sont à votre disposition.
- Enfin, le service Minibus du mardi matin continue de fonctionner et j'en profite pour remercier les chauffeurs et accompagnateurs : Mimi, Patrice, Joël, Marie-Christine, Didier, Christian, Jean-Marie et Lydie qui ont la gentillesse d'assurer ce service avec bienveillance.

BELLE & JOYEUSE ANNÉE 2025 À TOUTES & TOUS !

*Geneviève Savin Mollard, Adjointe au Maire
Vice-Présidente du CCAS*



L'heure CIVIQUE

ATELIER COUTURE AVEC LES BÉNÉVOLES DE L'HEURE CIVIQUE

Le 19 novembre 2024, nos couturières bénévoles de l'« Heure Civique », Inga, Marie-Christine, Solange, Marie-Annick et Delphine ont participé, dans la joie et la bonne humeur à un atelier couture.



Avec leur matériel, elles ont confectionné, pour les petits qui fréquentent le restaurant scolaire, 60 bavoires dans l'après-midi.

Un grand merci à toutes !



UN SECOND ATELIER SERA ORGANISÉ AU PRINTEMPS

Objectif : repeindre les bancs de la petite place, à l'embranchement de la rue Nationale et de la rue de Parthenay. Les bénévoles bricoleurs seront aux manettes.

*Geneviève Savin Mollard,
Adjointe au Maire*



ID Menuiseries
PROJETS DE RÉNOVATION



110 Route Nationale
17 220 La Jarne
05 46 41 74 85

Meilleurs Vœux !



Jean-François ANDRÉ et toute son équipe vous remercient de votre confiance, de votre fidélité et vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année 2025.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour tous vos projets de rénovation : **menuiseries, portes de garage, portes d'entrée, portails, stores et pergola...**

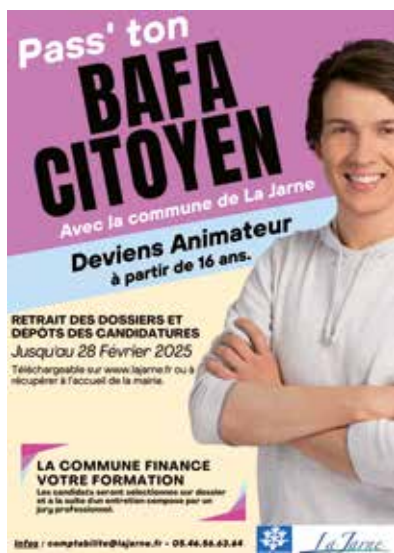
Magasin d'exposition ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h (vend. fermeture à 17h) et le samedi sur rendez-vous.

INFO 2025 : 15%* sur la pose

* Exclusivement pour les habitants de La Jarne, sur devis signés en 2025

Visitez
notre
**SHOW-
ROOM**





LE LAEP, UN ESPACE POUR LES PARENTS ET LES ENFANTS ÂGÉS DE 0 À 3 ANS

Depuis un peu plus de six mois, la municipalité de La Jarne propose un nouveau service public : le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents).

Cet espace d'échange est né de la volonté des élus d'Angoulins-sur-Mer, Châtelailлон-Plage, La Jarne, Saint-Vivien, Salles-sur-Mer, Thairé et Yves, de développer, avec le soutien financier la Caisse d'Allocation Familiales de Charente Maritime, l'aide à la parentalité.

Le LAEP commence à être connu des familles puisque l'on constate une fréquentation en hausse depuis son ouverture. Il n'est d'ailleurs pas réservé aux seules familles jarnaises.

Le principe du lieu est simple. Il consiste à accueillir les enfants âgés de 0 à 3 ans accompagnés d'un ou des deux parents, ou d'un adulte référent (un grand-parent par exemple). **L'accueil est sans rendez-vous, de façon anonyme et gratuit.**

Les parents présents rencontrent sur place des personnes formées qui répondent à leurs questions ou peuvent les orienter. Les enfants, quant à eux, peuvent jouer ensemble sur place et profiter des installations ludiques à disposition : parcours de motricité, jeux éducatifs...

Les thématiques abordées sont larges comme, par exemple, des questionnements sur l'alimentation des enfants ou leur sommeil, l'éducation en général, les lieux ressources concernant la petite enfance ou tout autre sujet lié aux tout petits.

LE « Bafa Citoyen »

La commune de La Jarne souhaite participer au développement des compétences des jeunes Jarnais et à leur implication dans la vie locale en leur favorisant l'accès à une formation qualifiante et à une expérience professionnelle : le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA).

À cet effet, nous proposons le financement complet d'un parcours de formation BAFA (stage de base et perfectionnement) et l'accueil d'un jeune Jarnais au sein du centre de loisirs communal pour qu'il effectue son stage pratique. Afin de se porter candidat, il est nécessaire d'avoir 16 ans, d'habiter à La Jarne et de remplir un dossier de candidature.



Vous pouvez retrouver le dossier à télécharger directement sur le site de la mairie www.lajarne.fr ou venir le retirer à la mairie. Vous avez jusqu'au 28 février 2025 pour le déposer soit par mail à comptabilite@lajarne.fr soit à l'accueil de la mairie.

Stéphanie COLOSIO,
Conseillère Déléguée à l'Enfance et à la Jeunesse



LE LAEP VOUS ACCUEILLE

La Jarne · Salle des Traînelles
le mardi de 9 h 30 à 11 h 30 · sans rendez-vous

Châtelailлон-Plage · 1A rue de l'Avenir
le mercredi après-midi de 15h30 à 17h30

VALARTI

PLOMBERIE

CHAUFFAGE

CLIMATISATION

POMPE À CHALEUR



Installation – Rénovation – Dépannage – Entretien

📞 06 07 39 80 74 ✉ valarti.contact@gmail.com

2 Rue Gabriel Rondeau – 17220 La Jarne



Dossier



AIRE DE GRAND PASSAGE DE GENS DU VOYAGE À LA JARNE

Comme je le mentionnais dans l'édito, voici des extraits de mes interventions et courriers afin de vous faire part des démarches engagées cette année par la commune en opposition au projet de l'agglomération de réalisation d'une aire de grand passage de gens de voyage sur notre commune (en application de la loi du 5 juillet 2000 et de ses décrets d'application).

16 mai 2024

La délibération demandant au préfet de prendre un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique est présentée au conseil communautaire de la Communauté d'agglomération.

Extrait de mon intervention en conseil communautaire :

[...]

« Cette délibération a pour but d'autoriser M. le Préfet à prendre un arrêté de déclaration d'utilité publique en vue d'exproprier des gens de leur terrain. L'expropriation n'est pas un acte à prendre à la légère : il s'agit de priver des citoyens de leur droit de propriété qui est, en France, presque sacré. Il faut donc reconnaître une certaine « utilité publique ».

Lorsqu'il s'agit de la réalisation d'un équipement (piste cyclable, route, hôpital), je conçois que ce concept s'applique, car ces équipements sont à destination de tous et pourront être utilisés par tous, sans distinction. Mais il s'agit ici d'une aire à destination d'une communauté représentant une toute petite partie de la population. Je perçois donc beaucoup moins ici le concept d'« utilité publique », c'est une réponse à une communauté.

Je rappelle les premiers mots de la Constitution française : « La France est une République indivisible ». Elle ne reconnaît pas les communautés. La CdA va ici proposer à l'État d'utiliser toute sa puissance pour exproprier des administrés, [...], au bénéfice d'une communauté qui, d'après la Constitution, n'est pas reconnue par la République.

[...]

Pour réaliser un hôpital qui relève d'une Utilité Publique par excellence, il s'agit de peser, avec la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), le poids de la consommation de terres agricoles. Même pour ce type

d'équipement, il ne s'agit pas de consommer inutilement des terres agricoles – ce qui est normal. Or, il est proposé d'artificialiser 8 hectares pour une toute petite partie de la population qui n'est même pas constitutive du territoire, et pour une utilisation de quelques semaines par an (dans un concept très particulier de tourisme religieux). En abordant le sujet en matière d'optimisation dans l'utilisation des terres agricoles, il ne voit pas comment faire pire que ce qui est proposé. »

10 juillet 2024

J'ai envoyé un courrier au préfet coécrit et cosigné par Fernand « Milo » DELAGE, président de France Liberté Voyage.

Monsieur le Préfet,

Nous soussignés, Vincent COPPOLANI, maire de La Jarne et Fernand « Milo » DELAGE, président national de l'association France Liberté Voyage, venons par la présente vous faire part de nos réflexions et demandes communes concernant les aires de passage sur le département de la Charente-Maritime en général et la commune de La Jarne en particulier.

Nous demandons qu'une dizaine d'aires de passage soient réalisées sur l'ensemble du département de Charente-Maritime mais nous affirmons conjointement qu'une taille de 4 hectares est totalement disproportionnée tant à la capacité d'acceptation de la population que la demande de la plupart des groupes de gens du voyage.

Notre demande conjointe se porte sur une surface entre 1 et 1,2 hectares pouvant accueillir une cinquantaine de familles et acceptable par la population.

Les surfaces plus importantes, de 4 hectares, sont réclamées par des groupes religieux évangélistes. La raison principale est de pouvoir y implanter un chapiteau église.

[...]

La taille inscrite dans le schéma départemental des gens du voyage, de 4 hectares pour les aires de grand passage répond donc à une demande spécifique des groupes évangélistes dans ce double objectif de prosélytisme et de business religieux.

En aucun cas, l'État, comme aucune collectivité territoriale, ne peut ni ne doit financer ou utiliser sa puissance publique pour répondre à des demandes qui ont cette origine et ces motivations.

C'est pourquoi l'expropriation conséquente à une Déclaration d'Utilité Publique dans le but d'acquérir des terrains pour ces objectifs est moralement inacceptable, elle doit aussi l'être légalement.

[...] des aires sur-dimensionnées s'avèrent inefficaces et obèrent

inutilement des surfaces au regard de la Zéro Artificialisation Nette au moment où le potentiel d'artificialisation se réduit drastiquement alors que les besoins sont toujours aussi prégnants. Les groupes laïques ou les autres groupes religieux sans volonté messianique particulière, préfèrent et demandent des terrains plus petits, bien aménagés. A cet égard, la commune de La Jarne accepterait sans problème la réalisation d'une telle aire sur une partie du STECAL définie dans le PLUi de l'agglomération de la ROCHELLE sous le zonage Av au lieu-dit « les chaumes » de la commune de la Jarne. La surface des parcelles déjà acquises est suffisante et permet d'engager des travaux sans délai.

C'est cette décision, acceptée par la commune comme par les citoyens itinérants de la très grande communauté représentée au niveau national par M DELAGE, que nous vous demandons conjointement de prendre pour le département de la Charente-Maritime en général et la commune de La Jarne en particulier.

Cette demande a été validée par M Christophe BECHU, ministre de la transition énergétique et de la cohésion des territoires de France, dans un courrier reçu par madame la Députée (alors en exercice) Anne-Laure BABAULT.

M Dominique RAIMBOURG, Président de la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage, suite à un entretien de ce jour avec M DELAGE, est en accord avec le nombre et la taille des aires ainsi demandée pour la Charente Maritime.

Dans l'attente [...]

30 juillet 2024

M Brice BLONDEL, Préfet de la Charente-Maritime, a répondu par le courrier suivant :

Monsieur le Maire,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier en date du 10 juillet 2024 concernant vos propositions sur la taille des aires de grand passage prescrites au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Conformément à la loi du 5 juillet 2000, le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage prévoit, d'après une étude préalable des besoins et de l'offre existantes, les secteurs géographiques d'implantation ainsi que les communes où doivent être réalisées des aires permanentes, des terrains familiaux locatifs, des aires de grands passages. Ces équipements répondent aux critères précis, définis par décret et auxquels le département ne peut déroger. En effet, ces différents critères d'aménagement ont fait l'objet d'une concertation nationale entre services ministériels, collectivités et commission nationale consultative des gens du voyage et ont vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire national.

Le décret n°2019-171 du 5 mars 2019 précise ainsi : « La surface d'une aire de grand passage est d'au moins 4 hectares. Le préfet, après avis du président du conseil départemental, peut y déroger pour tenir compte des disponibilités foncières, des spécificités topographiques ou des besoins particuliers définis par le schéma départemental. »

En l'espèce, étant donné le nombre important de groupes de grand passage composés de plus de cent caravanes stationnant sur le territoire de l'agglomération rochelaise en période estivale, il n'apparaît aujourd'hui pas justifié de déroger à la taille des 4 hectares minimum pour les aires de grands passages réalisées sur l'agglomération. En effet, en 2023, 8 groupes composés de plus de 100 caravanes ont stationnés 16 semaines sur l'agglomération, ce qui justifie la nécessité de mettre en œuvre ces deux équipements sur le territoire.

Je tiens à vous préciser également que cette surface de 4 hectares n'étant exploitée que sur des périodes limitées et ne comportant pas d'équipements de nature à artificialiser de manière permanente les sols ne sera pas décomptée au titre du zéro artificialisation nette (hors éventuelles voiries revêtus).

[...]

Pour répondre à cette obligation et aux besoins identifiés, la Communauté d'Agglomération a proposé deux sites [...]. Les deux sites proposés répondant aux conditions du décret de 2019, une déclaration d'utilité publique peut dès lors être mise en place.

[...]

Bien qu'ayant pris connaissance avec une très grande attention des différents arguments avancés, l'utilité publique de disposer de deux aires de grand passage de 4 hectares à l'échelle de l'Agglomération, conformément aux exigences réglementaires est donc retenue.

1^{er} août 2024

Le Préfet de Charente-Maritime a pris l'arrêté de déclaration d'utilité publique.

La procédure prévoit la possibilité de faire un recours gracieux dans les deux mois afin de contester cet arrêté. Celui-ci a été reçu en préfecture le 25 septembre (accusé de réception le 8 octobre). En voici l'essentiel :

Monsieur le Préfet,

En vertu de l'article 5 [...] je vous demande par la présente, de revenir sur votre arrêté. Dans un courrier adressé en juillet dernier et cosigné par le responsable National de l'association France Liberté Voyage, je vous alertais déjà sur la fragilité de l'argument d'utilité publique dans ce cas précis.

Je tiens absolument à préciser qu'il ne s'agit pas pour notre commune de refuser tout aménagement permettant l'accueil de groupes de citoyens itinérants durant les passages estivaux mais simplement de créer des aires de tailles raisonnables, acceptables par tous et correspondant en outre à la demande de la plupart des voyageurs.

Je vais compléter mon argumentaire pour vous permettre de revenir très sereinement sur votre arrêté.

Dans votre réponse à mon courrier de juillet, vous ne jugez pas justifié de déroger à la taille des 4 hectares prévue par le décret du 5 mars 2019 car, précisez vous, en 2023, 8 groupes de plus de 100 caravanes ont stationné pour un total de 16 semaines sur l'agglomération (soit deux semaines chacun).

Ceci justifiant par conséquent la déclaration d'utilité publique.

À mon sens, c'est plutôt le contraire. 8 groupes correspondent environ à 1000 familles soit environ 4000 personnes. Comment admettre que l'accueil de 4000 personnes sur deux semaines chacune puisse être considéré comme de l'utilité publique.

4000 personnes sur deux semaines. Même si lorsqu'elles sont là, cela paraît beaucoup, on reste dans une part infime de population, dans un service à des particuliers, en aucun cas dans un concept d'utilité publique.

Lorsque l'Europe, après la seconde guerre mondiale, a souhaité préserver une population qui avait été persécutée et son mode de vie associé, il n'y avait pas ces migrations estivales de grands groupes d'une centaine de caravanes. Cette évolution est beaucoup plus récente et ne répond pas au concept de « tradition », tel qu'il est fait mention dans la loi Besson de 2000 qui est à l'origine des aires de grand passage.

La reconnaissance à chacun de vivre selon ses choix implique-t-elle une acceptation dans n'importe quelle condition ?

Que des gens (du voyage) souhaitent vivre en itinérance, en groupe, est une chose louable ; implique-t-elle pour autant que l'on doive nécessairement accepter des groupes de n'importe quelle taille ? Est-ce une entorse aux libertés individuelles, à la liberté de circuler, que de limiter la taille des structures d'accueil ?

Cette taille de 4 hectares n'a pas été proposée spontanément par les collectivités locales, elle émane d'une demande d'une partie bien spécifique des gens du voyage.

Elle est juste d'ordre religieux.

Ceux qui se définissent avant tout, et simplement, comme des citoyens itinérants ne réclament pas une telle surface. Ceux qui se définissent en premier comme des religieux sont à l'origine de cette demande. Les pasteurs évangélistes ont besoin de cette surface pour exercer leur prosélytisme et mener leurs « affaires ». Il n'est pas hors de propos de parler ici d'entreprises lucratives religieuses.

Certes, la loi de 2000 et le décret de 2019 existent, et vous vous y référez, mais vous ne pouvez pas ignorer la loi de 1905. Vous pouvez même vous appuyer dessus pour argumenter le retrait de votre arrêté car aucune collectivité ne doit, même indirectement financer des structures religieuses.

Je sais l'argument qui consiste à dire que n'importe quel groupe pourrait s'y rendre.

Oui, de même qu'un concert peut être organisé dans une église.

N'empêche que la demande et la vocation première d'une aire de passage d'une telle taille est de pouvoir servir les intérêts des groupes évangélistes.

L'État français, ne peut, ni ne doit, s'y plier.

[...]

Pour conclure, je vous demande avec une insistance qui pourrait paraître déplacée mais qui, je vous l'assure, traduit la volonté de la totalité de la population jarnaise, de bien vouloir retirer l'arrêté de déclaration d'utilité publique pour le projet de création d'une aire de grand passage des gens du voyage sur la commune de La Jarne et d'adopter la proposition ci-dessus qui, par sa mesure et son esprit consensuel, saura recueillir l'assentiment de toutes et tous.

Je vous prie de croire Monsieur le Préfet, [...]

La non réponse dans un délai de deux mois vaut rejet du recours gracieux, ce qui est le cas ici ; il reste alors deux mois pour un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.

19 décembre 2024

Dernière intervention orale sur ce sujet lors du conseil communautaire du 19 décembre, à propos de la délibération concernant le nouveau schéma départemental des gens du voyage.

Le nouveau schéma départemental énonce des avancées dans l'accueil des passages estivaux des gens du voyage. La préconisation d'aires de petits passages et de moyens passages, que je défends depuis le début de mes mandats, correspond en effet à ce qu'attendent une grande partie des groupes. Nombre d'entre eux ne demandent pas une dimension de 4 hectares et sont même prêts à se scinder si la surface totale des aires pour les accueillir est suffisante, même fractionnée.

Mais, certains groupes, principalement religieux évangélistes, sont à l'origine de cette demande de surface. Ces immenses groupes, nourrissent le fort sentiment de rejet d'une grande partie de notre population. Diminuer leur taille ne serait ni une mesure de persécution, ni une entrave à la liberté de voyager, ni une restriction des libertés individuelles. Ce serait simplement une mesure d'acceptabilité. Des surfaces plus petites, en plus grand nombre, seraient acceptées par la plupart des gens du voyage mais surtout par notre population. C'est sans nul doute le meilleur compromis pour des relations plus apaisées entre les communautés. Hélas, la loi et ses décrets d'application n'ont pas prévu ça et le schéma départemental continue d'imposer des aires disproportionnées de 4ha. C'est la raison pour laquelle je voterai contre ce schéma.

David BAUDON, Maire de La Jarrie, m'a suivi dans ce vote contre par solidarité.

Le recours de la commune devant le Tribunal Administratif a été déposé le 22 janvier 2025.

... le Relais Petite Enfance Intercommunal



LES 10 ANS DU RPE INTERCOMMUNAL

Du 30 septembre au 31 octobre 2024, le Relais Petite Enfance (RPE) intercommunal a célébré ses 10 ans, une étape marquante pour cette structure qui a su s'imposer et se développer sur le territoire des 5 communes qui le composent : La Jarne, Angoulins-sur-Mer, Salles-sur-Mer, Saint-Vivien et Thairé.

Le RPE intercommunal offre un lieu d'accompagnement aux professionnels de la petite enfance ainsi qu'aux familles.

Au fil du temps, a été mis en place une multitude de projets visant à enrichir le quotidien des assistantes maternelles et des tout-petits (Semaine Nationale de la Petite Enfance, projets intergénérationnels, éveil à la nature...).

Les 10 ans du Relais ont permis de rassembler professionnelles, familles, enfants autour d'ateliers sur le voyage et Jules Verne, un petit clin d'œil à l'itinérance de la structure.

C'était l'occasion de valoriser les assistantes maternelles et de mettre en lumière tout le travail de l'animatrice du RPE, Carole Ferrer, qui est toujours à leur écoute pour répondre au mieux à leurs besoins et à ceux des enfants en leur proposant et en organisant de nombreux ateliers, sorties et moments de partage.

LES FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

Du 9 au 17 décembre, le Relais Petite Enfance Intercommunal a fêté la fin de l'année avec le petit lutin farceur Filaté.

Les tout-petits accompagnés de leur assistante maternelle ont pu partager de nombreux moments conviviaux pour savourer ensemble toute la magie des fêtes.

Merci à tous pour cette belle année passée à vos côtés et ces forts moments de partages.



LE MÉTIER D'ASSISTANTE MATERNELLE

Après avoir questionné plusieurs assistantes maternelles, voici un aperçu de ce qu'est leur métier et leur quotidien.

Nous espérons que cela vous permettra de mieux le connaître et vous donnera peut-être envie d'accueillir vous-même de jeunes enfants à votre domicile.

Pourquoi avoir choisi ce métier ?

- Pour la liberté de travailler seule avec l'objectif de participer à l'épanouissement des enfants ainsi qu'à leur évolution
- Je suis devenue assistante maternelle il y a 31 ans, c'est un métier où l'on voit les enfants s'épanouir et grandir en leur proposant des activités adaptées à leur âge et à leur rythme
- Suite à la naissance de mon fils, j'ai eu le déclic et le souhait de travailler avec les tout petits

Une journée chez une assistante maternelle

LE MATIN

Après l'arrivée de tout le monde, c'est le temps des activités, jeux d'éveil ou jeux libre, les enfants peuvent choisir. Sont proposés aussi des sorties (aquarium, parcs, plage...) des temps avec le RPE intercommunal, à l'EHPAD, à la bibliothèque... sans oublier les balades sur la commune.

LE MIDI

Chacune son organisation, mais l'heure du repas est synonyme de convivialité, tout le monde mange ensemble.

L'APRÈS-MIDI

C'est la sieste qui varie selon les besoins de chaque enfant. L'assistante maternelle n'arrête pas pour autant, elle continue ses nombreuses activités (rangement, surveillance des enfants...). Arrive l'heure du goûter puis, avant le départ de chacun, il peut y avoir des comptines, histoires, des jeux ou des balades.

Pour les activités, les différentes fêtes de l'année rythment le quotidien (Pâques, Halloween, Noël...).

Les avantages à exercer le métier à domicile

- La liberté de pouvoir organiser son travail comme on le souhaite
- En Maison d'assistantes maternelles (MAM), c'est une organisation différente avec un lieu distinct de son domicile et il y a plus d'enfants
- Organiser et adapter sa journée en fonction de l'humeur des enfants et du temps
- L'affection donnée par les enfants

Les inconvénients à exercer à domicile

- Certains parents prennent trop leurs aises et arrivent par exemple trop souvent en retard en pensant que comme nous travaillons à la maison, on est forcément disponible.
- Nous avons une grande responsabilité, ce n'est pas toujours facile de gagner la confiance des parents. La partie administrative n'est pas facile à gérer.
- Notre métier n'est pas suffisamment reconnu.

UN NOUVEAU VISAGE POUR *l'Espace Jeunes*

Après être resté fermé plusieurs mois, l'Espace Jeunes a réouvert ses portes mercredi 2 octobre 2024 avec l'arrivée d'un nouvel animateur Enfance-Jeunesse (Djéno) et dans de nouveaux locaux.



En effet, avec le départ des Ateliers Musicaux, les élus ont souhaité déménager l'Espace Jeunes, qui était jusqu'à présent dans un préfabriqué rue des 4 Chevaliers, dans les anciens locaux occupés par l'école de musique.

Ce lieu entièrement rénové bénéficie d'une surface plus spacieuse. Il est situé juste à côté de l'ancien local.

Ce premier mercredi fut l'occasion pour Djéno et les jeunes de faire connaissance. L'après-midi s'est terminé par un goûter en compagnie des parents.

Dès le mercredi suivant, un projet d'aménagement et de décoration du lieu fut mis en place. Les jeunes ont participé activement à ce projet en proposant leurs idées. Un atelier graffiti a ainsi été mis en oeuvre avec l'intervention d'un artiste professionnel afin de s'appropriier le lieu.

L'objectif pédagogique est également d'échanger avec les adolescents afin de décider ensemble des activités programmées.



En novembre, le programme des mercredis était axé sur le lien avec les projets du centre de loisirs. Le mercredi 27 novembre, les jeunes ont ainsi proposé aux enfants de 3 à 6 ans des jeux permettant la découverte du handisport. Ils ont également participé à la soirée de Noël du vendredi 20 décembre en apportant leur aide sur la tenue des stands de vente d'objet, de jeux libres ou d'activités parents/enfants. Bien entendu, nous n'oublions pas les sorties qui sont plébiscitées par les jeunes comme le cinéma, les spectacles culturels, le bowling ou l'escape game.

Une trentaine d'adolescents âgés de 11 à 17 ans s'est inscrite depuis la réouverture et l'Espace Jeunes est déjà fréquenté régulièrement par une dizaine d'adolescents.

L'année 2025 s'annonce prometteuse puisque de nouveaux projets vont voir le jour : projet radio et journalisme, Raid Aventure des bords de mer, Rallye Citoyen, mini-séjour et plein d'autres choses encore.

Alors, n'hésitez pas à nous rejoindre !



PLUS D'INFOS

26 rue des 4 Chevaliers

06 11 93 16 24

www.lajarne.fr/enfance-jeunesse/espace-jeunes



Paroles d'assistantes maternelles

J'ai fait plusieurs métiers tel que fleuriste, de la vente en boulangerie, coiffure... mais, être assistante maternelle est épanouissant, c'est le plus beau métier que j'ai fait jusqu'à présent.

Je laisse le libre choix à l'enfant de ce qu'il souhaite faire suivant son âge et sa maturité.

Je ne retournerai jamais travailler dans une entreprise.

Je me sens libre en exerçant mon métier.

Les enfants nous apportent beaucoup de joie, de rigolades et d'affection.



Au centre de loisirs...



UNE FIN D'ANNÉE RICHE EN PROJETS

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Depuis septembre 2024, pas moins de cinq nouveaux visages (que vous avez pu découvrir dans la Gazette de septembre) ont rejoint le service Enfance Jeunesse avec pour objectif d'insuffler une nouvelle dynamique. L'équipe a ainsi mis en place une nouvelle méthode pour le choix des thèmes des « petites vacances » de l'année scolaire 2024-2025. Après avoir émis des idées, les enfants ont voté pour choisir le thème général de l'ensemble des petites vacances. Ce choix s'est porté sur le thème « 26 jours pour voyager dans le temps ». L'idée est simple : 26 comme le nombre de jours regroupant les vacances d'automne, d'hiver et de printemps. Ce voyage dans le temps leur fera découvrir différentes époques telles que la préhistoire (à l'automne), les explorateurs (cet hiver) et l'espace (au printemps).

Nous vous conseillons de rester à l'affût des informations sur les prochaines inscriptions afin de ne pas manquer la prochaine escale de notre voyage temporel !

Par ailleurs, un premier projet a vu le jour lors de la semaine de sensibilisation au handicap du 25 au 29 novembre 2024 [voir article sur la semaine du handicap page 15].



FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

Nos jeunes Jarnais ont eu l'occasion de vivre deux semaines de fête.

Cela a débuté par le spectacle offert par l'AJPE aux enfants de l'école le 9 décembre. Puis, le Père Noël a rendu visite aux écoliers pour y faire des photos de classe et apporter des cadeaux.

S'en est suivi le traditionnel repas de Noël entièrement concocté par nos cuisiniers, Vincent et Teddy.

Le vendredi 20 décembre a eu lieu une soirée de Noël particulière. Cette année, l'équipe d'animation a souhaité innover et inviter l'ensemble des acteurs de l'éducation de vos enfants. Pour cela, l'équipe enseignante et l'association des parents d'élèves ont gentiment répondu présents pour nous accompagner pour une soirée au cours de laquelle des objets fabriqués par les enfants en classe et sur les temps périscolaires ont été vendus aux familles.

L'argent récolté a ensuite été offert à la coopérative scolaire afin de participer au financement des futures sorties et projets de l'année. Des chants de Noël proposés par les enseignants ont été entonnés. Un magicien était également présent afin de rendre ce moment encore plus inoubliable.

Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs ayant participé à la réussite de cette soirée.

Nous abordons 2025 avec l'envie de continuer nos nombreuses propositions de projets dans l'objectif de rendre les enfants acteurs de leurs temps de loisirs.

Nous tenons à remercier Cécilia et Hélène pour le travail effectué auprès des enfants et leur souhaitons une bonne continuation pour la suite.

Nous accueillerons Adeline et Stessy de retour dans l'équipe respectivement en février et en mars 2025.

Toute l'équipe du Service Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse vous adresse leur meilleurs vœux pour cette année 2025.



À LA DÉCOUVERTE DE L'ALLEMAGNE AVEC PIA

Depuis septembre et pendant toute l'année scolaire, Pia, une jeune étudiante allemande a intégré l'équipe éducatrice en tant que volontaire en service civique international.

Pia se joint également à l'équipe d'animation pendant les temps périscolaires afin de proposer aux enfants des activités autour de la langue et de la culture allemandes. C'est ainsi que les parents ont pu découvrir, lors de la soirée de Noël du 20 décembre, des chants de Noël traditionnels en allemand appris aux enfants.



SEMAINE DE SENSIBILISATION AU HANDICAP

Du 25 au 29 novembre 2024, l'équipe du centre de loisirs a réalisé une semaine autour du handicap afin de sensibiliser les enfants et les adolescents de l'Espace Jeunes au handicap en général.

Plusieurs actions se sont déroulées pour les enfants âgés de 3 à 15 ans : atelier cecifoot dans la cour (football les yeux bandés), parcours d'obstacles en fauteuil roulant, atelier philo pour débattre et échanger sur le handicap.

Le temps fort de cette semaine était le mercredi 27 novembre. Le matin étaient organisées « les olympiades du handicap » dans lesquelles 50 enfants âgés de 3 à 11 ans du centre de loisirs ont pu relever le défi lors de 4 ateliers : parcours non-voyant, basket en fauteuil, quizz du handicap, cecifoot. À noter la présence de deux enfants scolarisés dans la classe ITEP (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique de l'association « Tréma » La Rochelle) de l'école de La Jarne avec leur éducatrice.

L'après-midi, 10 enfants de 7 à 11 ans sont allés à la rencontre des résidents du Foyer d'Accueil Médicalisé d'Aytré.

Accompagnés des animateurs du centre de loisirs et des éducatrices du foyer, les enfants de La Jarne et les adultes en situation de handicap ont partagé des moments d'échanges autour de sports comme la boccia (pétanque adaptée) ou les fléchettes pendulaires (la fléchette est pendue au bout d'un fil et la cible est à l'horizontale). Des liens forts se sont tissés. Les adultes, les enfants et les équipes encadrantes n'attendent pas novembre 2025 pour se revoir.

Les adolescents de l'Espace Jeunes avaient également préparé des ateliers pour les enfants du centre de loisirs :

- un atelier torball : sport entre le football et le handball les yeux bandés avec un ballon sonore,
- un parcours « dans la vraie vie avec mon fauteuil » : dans les couloirs de l'école, les enfants devaient faire comme d'habitude mais en fauteuil roulant,
- un jeu « kim goût » : reconnaître des aliments les yeux bandés.

La commune de La Jarne a emprunté au Pôle Ressource Handicap de La Rochelle une malle pédagogique avec des outils qui ont aidé les animateurs à aborder le handicap aux enfants de moins de 5 ans. La malle contenait : des casques antibruit, des poupées et figurines présentant un handicap, des bandes dessinées et livres autour de ce thème.

En résumé, ce beau projet a montré à chacun, adultes comme enfants, que le handicap n'est pas un obstacle au partage et à la rencontre. Il suffit d'aller vers ces personnes pour se rendre compte de leur gaieté, de leur bienveillance et de leur envie de nous inclure dans leur monde.

Nous avons toutes et tous été profondément touchés par ce qui s'est passé cette semaine.

Alors rendez-vous pour le prochain projet !!!



Opticien-Lunetier Indépendant

À l'aube de cette nouvelle année 2025, La Jarne Optique vous adresse ses meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Votre opticienne tient à remercier chaleureusement les clients pour leur fidélité et leur confiance, qui sont une source de motivation au quotidien. Pour mieux répondre à vos attentes, un système de rendez-vous a été mis en place, permettant un accompagnement personnalisé et des conseils adaptés à vos besoins visuels.

Merci d'être une part essentielle de cette belle aventure. Pauline sera ravie de vous accueillir prochainement à La Jarne Optique !

Situé à côté de la Pharmacie
8 rue Nationale · 17220 La Jarne · 05 46 29 33 46

PRENEZ
RENDEZ-VOUS





L'Assemblée Générale de l'AJPE s'est tenue le 11 septembre dernier.

Lors de cette réunion, un nouveau bureau a été élu, composé de quatre mamans : Milène, Marion, Julie, Linda et de deux papas : Jonathan et Florian.

UN GRAND MERCI

Nous tenons à adresser nos plus sincères remerciements à tous les parents pour leur participation active à nos événements, mais aussi à la mairie, aux associations jarnaises et à tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de nos projets.

Un grand merci également aux enseignants et aux enfants pour avoir partagé avec nous toutes ces émotions pendant les festivités.

Toute l'équipe de l'AJPE vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année à venir !

**ÇA BOUGE
à l'ASSO !**

N'hésitez pas à nous envoyer votre adresse mail pour recevoir notre newsletter.

L'association n'existe qu'avec les parents et pour les enfants.

REJOIGNEZ-NOUS !

Retrouvez-nous sur Facebook et contactez-nous :

Linda BIROT
ajpe.lajarne@gmail.com
07 61 17 39 13

L'Association Jarnaise des Parents d'Élèves

LA BOURSE AUX JOUETS

L'année a démarré avec l'organisation de la Bourse aux Jouets, qui a eu lieu le 12 octobre à la Salle Mélusine. Les emplacements se sont vite remplis et l'événement a attiré un public nombreux.

LA BOX GOÛTER

Malgré la hausse des tarifs en raison de l'inflation, les box goûters proposées en octobre et décembre ont rencontré un grand succès avec 274 commandes. Un grand merci à la boulangerie Aubineau - L'équipe du fournil pour leur partenariat.



LE RUSH DE NOËL

Cette année encore, l'équipe de l'AJPE s'est investie pour offrir un Noël magique aux enfants de la commune. Parmi les événements marquants :

- Un shooting photo de Noël, avec 425 ventes de tirages photos
- La vente de chocolat RÉAUTÉ, avec 177 ventes de ballotins
- Le secrétariat du Père Noël, qui a reçu 83 lettres d'enfants jarnais
- Un concours de dessins, qui a donné lieu à 89 magnifiques créations
- Une matinée enchantée avec le Père Noël, pendant laquelle 342 cadeaux et sucettes de Noël ont été distribués
- La buvette tenue lors de la soirée de Noël du 20 décembre, qui a été un moment de convivialité et de rencontre

LE GRAND VOYAGE

Grâce à l'aide précieuse du Club de GYM et de Trac en Scène, nous avons pu offrir cette année un magnifique spectacle intitulé « À la recherche du Père Noël ». Ce fut un moment magique de partage, qui a réuni enfants, parents, accompagnateurs, quelques assistantes maternelles du Relais Petite Enfance intercommunal, enseignants et même les séniors de la maison de retraite « Les petites Vignes ». Un vrai moment de bonheur pour tous !





AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA JARNE

Le 11 novembre 1918 à 5h45 du matin, l'armistice était signé dans les conditions demandées.

Les hostilités sont suspendues le même jour à 11h.

À 11h précises, le 11 novembre 2024, nous avons commémoré le 106^e anniversaire de l'armistice de 1918.



Nous avons le regret et la peine de vous annoncer le décès de l'un de nos camarades, M. René GARNIER survenu le lundi 25 novembre 2024. Nos sincères condoléances à sa famille.

VIE ASSOCIATIVE

CLUB G.Y.M

CLUB GYM LA JARNE

En ce début d'année, toute l'équipe du CLUB GYM La Jarne souhaite vous adresser ses meilleurs vœux de santé, de réussite et de bonheur.

Une année prometteuse s'annonce pour l'association qui a affiché dès le début de l'année des cours complets.

L'association est prête à vivre de nombreux moments de partage et à promouvoir plus que jamais les valeurs du sport et de la convivialité.

PILATES

Cette année, nous avons accueilli une nouvelle animatrice sportive professionnelle pour les cours de Pilates.

Bienvenue à Nathalie.



ZUMBA PARTY

Rendez-vous le 21 février autour du thème « carnaval ».

Ambiance festive garantie pour tous !

Pour cette occasion, trois animatrices vous feront bouger sur des rythmes endiablés.

Avec un concours du meilleur costume et buffet crêpes party en fin de soirée. Alors venez vous défouler et vous amuser.



Flashez le Qr-Code pour vous inscrire (pas besoin d'être adhérent)

Tarif unique : 10€

Réservation obligatoire (dans la limite des places disponibles)



En savoir +

Le Club GYM Jarnais
gymjarne@gmail.com

N'hésitez pas à nous suivre sur notre page

Club GYM La Jarne

LOCKN'BOX
Stockez en toute sécurité

BESOIN D'UN
ESPACE DE STOCKAGE?

PARTICULIERS//PROFESSIONNELS

LOCKNBOX.FR 05 46 50 29 29 LA JARNE

DE 4m² A 110m²

BOX DE STOCKAGE
GARDE-MEUBLES
GARAGES
LOCATION DE DÉPÔT
DOMICILIATION
D'ENTREPRISE





LA SAISON EST BIEN LANCÉE AU BCJ

Le Badminton Club Jarnais affiche complet cette année avec pas moins de 169 adhérents dont 53 jeunes.



CÔTÉ JEUNES

Notre école de badminton est labellisée 2 étoiles EFB (École Française de Badminton) et a obtenu le Label Minibad cette saison. La découverte du parabadminton est au programme des cours du mercredi avec essai de la pratique du badminton en fauteuil.

Quant aux résultats sportifs, le BCJ a l'honneur d'avoir des champions départementaux en double minimes (Mahdi), des vice-champions (Alice, Isis, Aimy et Abigaëï) mais aussi des podiums au trophée régional avec Anatole, Noé et Mahdi.

POUR LES PLUS EXPÉRIMENTÉS

L'équipe des vétérans entame bien la saison des interclubs départementaux en occupant actuellement la 3^e place sur 8 équipes engagées, la D1 et la D4 sont premières au classement, quant à la D2, elle occupe la deuxième place. De bonne augure pour la suite du championnat !

La convivialité fait partie de l'ADN du club, le BCJ accueille tout public dans la bonne humeur sans oublier l'esprit de compétition.



En savoir +

BCJ
07 81 06 43 95

Retrouvez toutes les informations (vie du club, actualités, calendrier, photos) sur le site du BCJ
bcj17-lajarne.clubeo.com

Badminton-Club-Jarnais



ACADÉMIE DE SABRE LASER ROCHELaise

Une fin d'année en beauté !

Le 14 décembre dernier, se tenait sur la scène du Carré Amelot de la Rochelle, un gala d'escrime artistique et de sabre laser organisé par le cercle d'escrime rochelais.

Nos adhérents ont présenté une chorégraphie de sabre laser aux côtés d'autres troupes et compagnies d'armes de Nouvelle-Aquitaine. En amont de cet événement, étaient organisés les premiers championnats régionaux de Kata de sabre laser, où notre adhérent et animateur, Julien, a décroché la deuxième place, le qualifiant donc pour les Championnats de France.

Vous pourrez nous retrouver le week-end des 15 et 16 février 2025 à l'espace Encan lors de la 2^e édition de la Japan Manga Family de la Rochelle où nous ferons des démonstrations et des initiations.





VOUS AVEZ DIT L'ATLANTIQUE TOUCH ROCHELAIS ?

Le Touch Rugby, jeu d'évitement, sans plaquage ou mêlée ni jeu au pied, est un des rares sport collectif mixte en France.

Le but du jeu est d'aplatir la balle sur ou au-delà de la ligne d'en-but sans se faire toucher. Chaque équipe dispose de 6 "touchers" maximum pour marquer un essai. Il s'agit ainsi d'un sport de vitesse, d'agilité et de stratégie, ouvert à toute catégorie (hommes, femmes et mixtes) et tout âge !

RÉSULTATS SPORTIFS

L'Atlantique Touch Rochelais a participé la saison précédente à 8 tournois amateurs ouverts à tous les licenciés du club, ainsi qu'au Supertouch, le championnat de France des clubs.

Le club avait engagé deux équipes pour le Supertouch :

- Une équipe en Mixtes, division National : 5^e place
- Une équipe en Hommes, division Élite : 6^e place

Deux licenciés juniors ont intégré les sélections nationales juniors pour disputer la Coupe d'Europe à Vichy du 16 au 18 août 2024 :

- Marie Blanchon en Femmes - 20 ans : 2^e place
- Raphaël Logeais en Mixtes - 15 ans : 2^e place



ET CETTE ANNÉE ?

Lancement de l'école de Touch.

Le club a ouvert une école de Touch pour les filles et garçons à partir de 10 ans. Des initiations ont déjà été proposées au collège d'Aytré ainsi qu'à l'école primaire de La Jarne pour présenter une alternative de rugby sans contact, permettant aux filles et garçons de jouer dans la même équipe.



VENEZ NOUS VOIR !

Les entraînements ont lieu le jeudi de 18h30 à 19h30 pour l'école de Touch, et 19h30 à 21h30 pour les séniors.

Il est possible de faire 3 séances d'essai avant de prendre une licence.

N'hésitez pas à nous contacter sur les réseaux ou à vous présenter un jeudi soir sur le terrain avec une paire de baskets ou de crampons.

J3 SUPER TOUCH



En savoir +

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux ou contactez-nous directement !

 @atlantiquetouchrochelais

 @atlantiquetouchrochelais

atlantiquetouchrochelais@gmail.com



ELECTRIC CLIM
ELECTRICITE CLIMATISATION

Alarme - Automatisation portail - Domotique - Interphone
Bornes de recharge véhicules électriques

Yann Dubessy : 06 78 86 39 47
4 rue du moulin - 17220 LA JARNE / electriclim@free.fr



SITE SÉCURISÉ
24h/24 • 7j/7

ALARME



COMITÉ DES FÊTES

Une magnifique soirée

Le Réveillon du Nouvel An a, de nouveau, rencontré un vif succès en affichant complet. Les 240 participants ont apprécié le repas réalisé par le traiteur David Arsonneau et son équipe. L'ambiance était également au rendez-vous grâce à l'animation de Christophe et Vinciane.

Un grand merci à tous les bénévoles pour leur implication dans l'organisation et la réussite de cette soirée !

Jean-Marie BOUYER, Président



PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Assemblée Générale samedi 1^{er} février à 10h à la petite Salle Mélusine : tous les Jarnais qui seraient intéressés pour rejoindre le Comité des Fêtes sont les bienvenus à cette réunion



Salon des Orchidées les 8 et 9 mars de 10h à 18h, Salle Mélusine



TRAC EN SCÈNE, UN NOUVEAU SPECTACLE

Depuis septembre, la troupe des adultes poursuit tous les lundis la préparation de son prochain spectacle.

Cette année, le choix s'est porté sur une comédie intitulée « Fallait pas les agacer ! » de Jean-Claude MARTINEAU pour trois représentations programmées les **vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 avril**.

Outre les répétitions des actes de la pièce, il faut aussi penser au décor, aux costumes, aux accessoires, à la mise en scène afin de restituer l'ambiance de l'intrigue dont voici un aperçu :

« Jamais Charlotte et ses quatre amis ainsi que Raymond, de paisibles retraités, n'auraient imaginé un jour abandonner leurs tranquilles parties de scrabble pour se transformer en justiciers masqués semant un vent de panique dans toute la commune.

Et tout ça parce qu'un promoteur véreux a acheté le parc et la salle de réunion de leur club pour en faire un parc d'attraction...

Le promoteur aime les personnages de dessins animés ? Qu'à cela ne tienne, ils vont lui en servir jusqu'au gavage complet... Eh oui... fallait pas les agacer ! »

Les réservations pour venir assister aux représentations sont fortement conseillées. Elles sont possibles depuis le 20 janvier soit par mail, soit par téléphone. Au plaisir de vous accueillir à la Salle Mélusine.



AUTRES DATES

Spectacle de la troupe des Juniors le lundi 26 mai à la Salle Mélusine

« BUZAY au XVIII^e » les samedi 7 & dimanche 8 juin dans le parc du château de Buzay

SAMEDI 1^{ER} FÉVRIER

Assemblée Générale du Comité des Fêtes

Rendez-vous à 10h à la petite Salle Mélusine

SAMEDI 8 FÉVRIER

Concert du Jeune Chœur de l'Oise

Rendez-vous à 20h à l'Église
Entrée gratuite

VENDREDI 21 FÉVRIER

Zumba Party « Carnaval »

Rendez-vous à 20h à la Salle Mélusine
Plus d'infos page 17

SAMEDI 8 & DIMANCHE 9 MARS

Salon des orchidées

Rendez-vous de 10h à 18h à la Salle Mélusine

SAMEDI 15 MARS

Carnaval

Départ du défilé à 15h
Place de la Liberté

VENDREDI 11 - SAMEDI 12 & DIMANCHE 13 AVRIL

Représentations théâtrales

« Fallait pas les agacer ! »

Rendez-vous à la Salle Mélusine

Vendredi & samedi à 20h30
Dimanche à 15h

Additif à votre
ANNUAIRE JARNAIS

INFIRMIÈRE

NADÈGE CHANET

Remplace
Geneviève AGERON
97 rue Nationale
06 56 71 20 88

En savoir +

Contactez Jean-Christophe Méreau au 06 82 66 50 85
trac-en-scene@orange.fr • www.trac-en-scene.org

La Jarne

Rendez-vous sur www.lajarne.fr

ou sur notre page facebook pour suivre toutes nos actualités !